

FPG SSQ Actions canadiennes Triasima (085)

APERÇU DU FONDS • Renseignements financiers au 31 décembre 2017

Bref aperçu

Date de création du fonds : 2 octobre 2006

Valeur totale de l'actif : 260,47 millions \$

Nombre d'unités en circulation : 14 780 808

Valeur liquidative par unité (option de garantie régulière) : 16,7976 \$

Ratio de frais de gestion (RFG) : entre 2,81 % et 5,31 % (incluant les taxes)

Certains frais que vous devez payer peuvent être réduits si vous investissez 500 000 \$ et plus. Certaines conditions s'appliquent.

Gestionnaire(s) de portefeuille : Gestion de portefeuille Triasima inc.

Rotation du portefeuille : 66 %

Placement minimal : Produit régulier 400 \$

CIG Boursier SSQ 5 000 \$

Dans quoi le fonds investit-il?

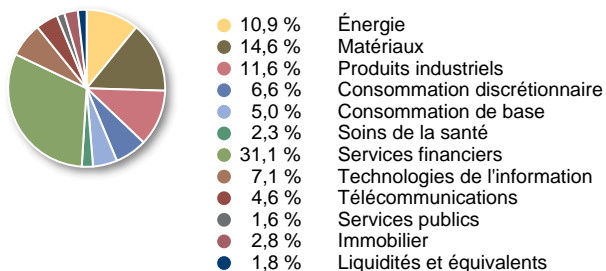
Ce fonds est principalement investi dans des actions de sociétés canadiennes de grande capitalisation.

Dix principaux placements

Banque Royale du Canada	7,35 %
Banque Toronto-Dominion	5,85 %
Banque de Nouvelle-Écosse	5,62 %
Dollarama Inc.	4,56 %
Suncor Energy Inc.	3,84 %
Premium Brands Holdings Corp.	3,32 %
Chemins de fer nationaux du Canada	3,21 %
Rogers Communications Inc., cat. B	2,98 %
Brookfield Asset Management Inc., cat. A	2,84 %
Shopify Inc., cat. A	2,71 %
Total	42,28 %

Nombre total de placements : 59

Répartition de l'actif



Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements au titre du contrat peut diminuer. Veuillez vous reporter à la *Notice explicative* pour de plus amples renseignements.

Faible	Faible à moyen	Moyen	Moyen à élevé	Élevé
--------	----------------	--------------	---------------	-------

Quel a été le rendement du fonds?

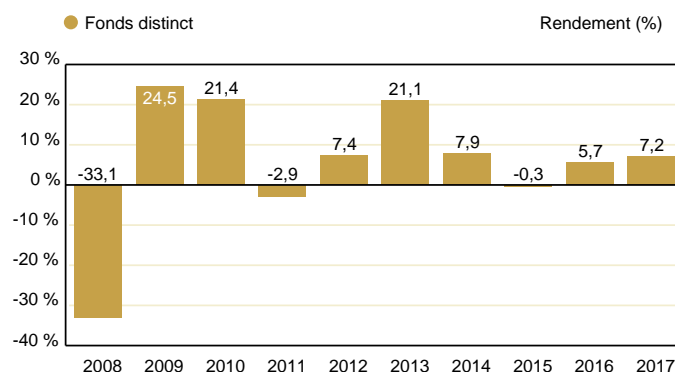
Cette rubrique présente le rendement du fonds, pour un investisseur qui a choisi la garantie régulière, au cours des dix dernières années, après déduction du RFG. Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif de son rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la garantie choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un investisseur ayant investi 1 000 \$ dans le fonds pendant 10 ans, et ayant opté pour la garantie régulière, détient maintenant 1 556,38 \$. Ce montant correspond à un rendement moyen de 4,5 % par année.

Rendements annuels

Ce diagramme montre le rendement annuel du fonds au cours des 10 dernières années pour un investisseur qui a choisi la garantie régulière. On note 7 années où la valeur du fonds a augmenté et 3 années où la valeur a diminué.



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds distinct est offert en vertu d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger le placement d'un investisseur en cas de baisse des marchés. Le RFG total comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de détails, veuillez vous reporter à la *Notice explicative* et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Ce fonds peut convenir à un investisseur recherchant une croissance du capital à long terme.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais et dépenses que vous pourriez avoir à payer pour acheter, détenir ou vendre des unités du fonds.

1. Frais de souscription

Option de frais de souscription	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Frais à l'achat	Jusqu'à 5 %	<ul style="list-style-type: none"> Vous choisissez le taux avec votre conseiller. Les frais de souscription à l'achat sont déduits du montant investi et sont remis à titre de commission.
Frais différés	Si vous vendez : Durant la 1 ^{re} année : 6 % Durant la 2 ^e année : 6 % Durant la 3 ^e année : 5 % Durant la 4 ^e année : 4 % Durant la 5 ^e année : 3 % Durant la 6 ^e année : 2 % Les années suivantes : 0 %	<ul style="list-style-type: none"> Les frais de souscription différés ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant vendu. Lorsque vous investissez dans le fonds, SSQ verse une commission de 5 %. Les frais de souscription différés que vous payez sont remis à SSQ. Vous pouvez vendre jusqu'à concurrence de 10 % de vos unités chaque année (20 % dans les FERR, FRV, FRRP et FRR), sans frais de souscription différés. Ne s'applique pas pour le CIG Boursier SSQ. Vous pouvez échanger vos unités contre des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat en tout temps sans frais de souscription différés, tant que vous ne changez pas d'option de garantie. Le calendrier des frais de souscription différés est établi selon la date où vous avez investi dans le premier fonds.
Sans frais - Mode A	s. o.	<ul style="list-style-type: none"> Aucuns frais de souscription.
Sans frais - Mode B	s. o.	<ul style="list-style-type: none"> Aucuns frais de souscription. Lorsque vous investissez dans le fonds, SSQ verse une commission de 3%.

2. Frais permanents du fonds

Option de garantie	RFG	Frais annuels de la garantie*		RFG total	Valeur liquidative par unité	Nombre d'unités en circulation
		Actuels	Maximum			
Régulière (75 % - 75 %)	2,81 %	0,00 %	0,50 %	2,81 %	16,7976 \$	605 511
Enrichie (75 % - 100 %)	2,81 %	0,80 %	1,30 %	3,61 %	16,5412 \$	305 388
Optimale (100 % - 100 %)	2,81 %	1,60 %	2,40 %	4,41 %	16,2592 \$	242 383
CIG Boursier SSQ	2,81 %	2,50 %	3,75 %	5,31 %	15,9201 \$	62 690

* % de l'actif net du fonds

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG total comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Ces frais réduisent la valeur de votre placement.

Le RFG peut varier en fonction des taxes applicables.

Pour plus de détails sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter au contrat d'assurance.

Commission de suivi

SSQ verse une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1 % de la valeur de votre placement annuellement tant que vous détenez des unités du fonds. La commission couvre les services et conseils qui vous sont fournis par votre conseiller en sécurité financière et son agent général. La commission de suivi est incluse dans les frais de gestion. Son taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Si vous vendez ou transférez des unités dans les 90 jours de leur achat, il se pourrait que vous ayez à payer des frais de transaction à court terme équivalents à 2 % de la valeur de ces unités. Ces frais sont réinvestis dans le fonds.

Et si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre contrat et tout achat initial de titres dans les deux jours ouvrables de la première des dates suivantes : celle de la réception de l'avis d'exécution ou cinq jours ouvrables après sa mise à la poste. Dans ce cas, vous devez aviser SSQ de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre postale). Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant récupéré ne s'applique qu'à l'achat en cause et comprendra tous les frais d'acquisition ou autres frais que vous aurez payés. Vous pouvez en outre annuler des achats subséquents effectués au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la réception de l'avis d'exécution. Dans ce cas, le droit d'annulation ne s'applique qu'à la nouvelle opération.

Renseignements supplémentaires

L'Aperçu du fonds peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous reporter au contrat et à la *Notice explicative* ou nous contacter.

SSQ, Société d'assurance-vie inc.

2515 boulevard Laurier • C.P. 10510 succ. Sainte-Foy, Québec (Québec) G1V 0A3
 Tél. : 1 800 320-4887 • Téléc. : 1 866 559-6871 • Courriel : service.inv@ssq.ca